



Programme de mise en valeur du genre, de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la communauté

Les demandes seront acceptées jusqu'à 23 h 59 (minuit) le 31 juillet 2023.

Description du programme

Le Programme de mise en valeur du genre, de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la communauté (GEDI) accorde un financement à des individus et des organisations dont le travail améliore le sentiment d'appartenance et l'engagement communautaire des populations marginalisées de l'Île-du-Prince-Édouard. Le programme offre donc un appui financier à des projets qui contribuent directement à rendre l'Île-du-Prince-Édouard plus inclusive. La priorité est accordée aux projets qui valorisent et reflètent notre diversité et qui éliminent les obstacles empêchant les communautés marginalisées de participer à tous les aspects de la vie à l'île.

Volets de financement (2023-2024)

Des exemples de projets admissibles sont présentés à la page 5.

- Propositions ouvertes
- Événements et célébrations communautaires
- Prévention de la violence fondée sur le genre

Volet 1 : propositions ouvertes

Ce volet mise sur l'autonomisation afin de répondre aux besoins des communautés diversifiées de l'île. En confiant le pouvoir à la communauté, ce volet vise à exploiter l'expertise et les idées des personnes qui connaissent intimement leur propre environnement. Grâce à ce volet, nous espérons renforcer l'autonomie et la durabilité des communautés en donnant la parole à leurs membres afin de créer des solutions ciblées qui promeuvent l'équité, qui favorisent la résilience et qui cultivent des communautés prospères et autosuffisantes.

Volet 2 : événements et célébrations communautaires

Ce volet appuie les événements communautaires et ethnoculturels qui célèbrent les riches coutumes et traditions, qui marquent des journées commémoratives ou des anniversaires importants, ou qui favorisent la compréhension et la solidarité au sein des communautés et entre elles. Ce volet vise à renforcer l'inclusion sociale, à encourager l'engagement communautaire et à créer un environnement où chacun et chacune se sent valorisé et représenté. Grâce à ce volet, nous espérons pouvoir créer des espaces dynamiques et inclusifs qui célèbrent la diversité et l'unité de nos communautés.

Volet 3 : prévention de la violence fondée sur le genre

La violence fondée sur le genre (VFG) est l'une des violations des droits de la personne les plus répandues et les plus profondément enracinées au Canada. Elle constitue un obstacle important – mais surmontable – à l'égalité entre les genres. Dans la poursuite d'une véritable équité, nous envisageons une île exempte de violence fondée sur le genre. Ce volet appuie des projets qui renforcent la sensibilisation, l'éducation et l'action en faveur de la prévention de la VFG. Le programme applique la définition de « genre » élaborée par la PEERS Alliance (voir page 6), à savoir une définition qui va au-delà de la reconnaissance traditionnelle du genre comme étant uniquement les femmes et les hommes. Ce volet est réalisé à frais partagés en partenariat avec le Secrétariat interministériel aux affaires féminines.¹

Demands admissibles²

- Organisations et associations à but non lucratif
- Gouvernements, bandes, conseils ou organisations à but non lucratif autochtones
- Municipalités
- Groupes de revendication
- Organismes de bienfaisance enregistrés
- Entreprises sociales
- Établissements d'enseignement
- Particuliers (y compris les résidents non permanents)

Demands non admissibles

- Entités à but lucratif

Dépenses admissibles

- Toute dépense qui contribue directement aux résultats convenus du projet (à l'exception des coûts décrits dans la catégorie des dépenses non admissibles)
- Dépenses encourues à partir du jour où la proposition de projet est soumise (les demandeurs peuvent commencer à travailler sur les objectifs de leur projet immédiatement, à leurs risques et périls)
- Assurance responsabilité civile des médias
- Mesures incitatives³

Dépenses non admissibles

- Coûts opérationnels (salaires, traitements, loyers, etc. qui **ne contribuent pas** directement aux résultats du projet GEDI)
- Coûts d'infrastructure (p. ex., nouvelles constructions ou amélioration/rénovation de l'infrastructure existante)
- Développement d'une formation à des fins commerciales
- Les coûts d'investissement ne sont généralement pas admissibles, mais peuvent être pris en compte dans certaines circonstances. Veuillez adresser toute question spécifique à la personne responsable du programme.

¹ Le budget du volet de prévention de la VFG est plafonné à 200 000 \$ pour l'année financière 2023-2024.

² Toute organisation ou association doit être enregistrée à l'Île-du-Prince-Édouard et y travailler pour être admissible.

³ L'offre d'une incitation raisonnable pour encourager la participation à des projets impliquant une planification stratégique sera admissible si la collecte de données fait partie intégrante de la réussite du projet, et si les données collectées seront utilisées pour informer les éléments stratégiques ou les résultats prévus du projet.

Détails du financement

- Budget total du programme : jusqu'à concurrence de 600 000 \$.
- La répartition du financement se fait par tranches : 90 % à l'avance et 10 % une fois le projet achevé.
- L'allocation peut couvrir jusqu'à 100 % des coûts admissibles du projet.⁴
- Il n'y aura pas de limite au montant maximum autorisé par projet. Toutefois, le comité de sélection des projets et le ministère de la Main-d'œuvre, des Études supérieures et de la Population se réservent le droit de négocier la portée, l'échelle et l'enveloppe financière de chaque projet proposé.⁵
- Le programme financera jusqu'à 10 % des frais d'administration directement liés au projet GEDI.
- Les demandeurs qui ont accès à d'autres sources de financement peuvent être orientés vers ces options en plus ou à la place de la subvention du programme GEDI (Compétences Î.-P.-É., Innovation Î.-P.-É., Secrétariat interministériel aux affaires féminines, etc.).

Durée du projet

Les demandeurs devront indiquer la durée prévue de leur projet. Le programme reste flexible à cet égard et prévoit pour la mise en œuvre jusqu'à un an à compter de la date de l'entente.

Partenariats

Les partenariats avec d'autres organisations sont encouragés. L'organisation avec laquelle vous prévoyez de réaliser le projet doit toutefois en être avertie. Si vous envisagez de vous associer à une autre organisation pour mener à bien ce travail, **veuillez utiliser le modèle fourni pour rédiger une lettre d'appui**. Cette lettre permettra au comité de sélection de savoir que toutes les parties acceptent de collaborer sur le projet.

Suivi du rendement

Les auteurs des propositions retenues recevront une entente décrivant toutes les exigences du projet, à savoir :

- la présentation des factures et des reçus des dépenses admissibles associées au projet;
- la présentation d'un rapport final à la personne responsable du programme.

Évaluation

Chaque projet soumis fera l'objet d'un examen initial par le comité de sélection des projets afin d'en vérifier l'admissibilité et de noter la mesure dans laquelle il s'aligne sur les objectifs du programme.

Processus de demande

Veuillez suivre le guide de candidature pour élaborer votre proposition de projet. Veillez à inclure tous les détails notés dans chaque section du guide. Les demandes complètes doivent être envoyées par courriel à GEDI@gov.pe.ca. La personne responsable du programme enverra ensuite un courriel confirmant la réception de la demande. Contactez-la à GEDI@gov.pe.ca ou à 902-213-2995 si vous avez d'autres questions ou si vous avez besoin d'aide.

Accessibilité

Veuillez communiquer avec la personne responsable du programme si vous avez besoin d'aménagements particuliers pour créer et soumettre votre demande, comme l'accès à un ordinateur, à une imprimante ou à Internet, l'appui d'un lecteur ou d'un scribe, ou d'autres types de soutien sur demande.

⁴ Le financement d'un projet ne peut excéder 100 % des coûts du projet. La demande doit faire état de toute autre source de financement utilisée pour couvrir les coûts du projet et, si c'est le cas, préciser le pourcentage des coûts du projet qui sera couvert par d'autres sources.

⁵ Le budget total du programme est plafonné à 600 000 \$. C'est le principal facteur pouvant limiter le financement d'un projet.

Exemples de projets admissibles

Les thèmes et activités suivants sont des exemples de projets qui seront examinés en vue de leur accorder un financement. Les approches nouvelles et créatives sont toutefois encouragées.

Antiracisme

- Actions qui contribuent à lutter contre la violence et la discrimination fondées sur la race
 - Discrimination sur le lieu de travail et dans les institutions, projets qui s'attaquent aux barrières systémiques historiques et actuelles
- Projets visant à promouvoir la sécurité et l'acceptation dans les espaces publics
- Projets visant à lutter contre la haine raciale en ligne, à promouvoir la culture numérique et à sensibiliser les gens à la désinformation
- Projets qui réduisent les barrières dans le sport, l'art et la culture communautaires pour que les participants se sentent en sécurité
- Projets visant à saisir les expériences des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) en matière de racisme et de discrimination dans des secteurs spécifiques à l'Île-du-Prince-Édouard
- Projets visant à développer des ressources éducatives pour le public (renseigner les étudiants internationaux sur leurs droits, faire connaître les services, etc.)

Inclusion culturelle et maintien de la population

- Événements d'accueil et de mise en réseau pour les nouveaux arrivants
- Création d'occasions concrètes d'interaction positive pour les communautés marginalisées ou racialisées
- Activités favorisant la compréhension interculturelle ou interconfessionnelle
- Activités qui reconnaissent et célèbrent la diversité des communautés culturelles nouvelles, émergentes et établies
- Activités qui promeuvent l'inclusion des membres de la communauté 2SLGBTQIA+ ou la sensibilisation à leur endroit
- Programmes, événements et activités qui favorisent l'amitié, les interactions significatives et les activités communes axées sur l'apprentissage culturel, le partage et la compréhension communautaire

Autonomisation culturelle des Autochtones

- Actions visant à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques dont sont victimes les populations autochtones
- Projets qui aident le public à mieux comprendre les expériences vécues par les populations autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard
- Projets qui favorisent l'autonomisation et l'autodétermination des communautés autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard
- Projets qui soutiennent la réconciliation entre les populations autochtones et non autochtones

Prévention de la violence fondée sur le genre (VFG)

- Projets qui procurent ou renforcent des espaces sûrs où l'on offre des services sociaux, sanitaires ou communautaires qui protègent et soutiennent les victimes de VFG
- Création et promotion de campagnes de sensibilisation du public spécifiques à la population et fondées sur des données probantes afin de prévenir la VFG
- Développement d'approches scolaires et communautaires adaptées à l'âge qui sensibilisent les enfants et les jeunes afin de prévenir la VFG
- Projets qui incitent les hommes et les garçons à remettre en question et à modifier les normes, les attitudes et les comportements qui perpétuent l'inégalité entre les genres; à comprendre la VFG et à prendre des mesures pour la combattre; et à devenir des modèles positifs
- Soutien aux initiatives menées par les peuples autochtones pour prévenir la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA+ autochtones, y compris les programmes ancrés dans la terre et les cultures locales des identités autochtones
- Projets qui offrent ou élargissent les possibilités de renforcement des capacités pour les initiatives de lutte contre la VFG axées sur les forces et dirigées par des Autochtones, ce dans le but de créer des espaces sûrs et de mener des efforts de sensibilisation, de prévention et d'élimination de la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA+ autochtones

Gouvernance organisationnelle et planification stratégique

- Amélioration de la capacité d'une organisation à promouvoir la diversité et l'inclusion
- Acquisition d'outils pour l'apprentissage et le développement des compétences du personnel ou des bénévoles
- Évaluation et amélioration de l'efficacité d'un conseil d'administration, création d'un conseil ou d'un organe de direction, ou offre de formation aux membres d'un conseil ou d'un comité de direction
- Élaboration d'une politique en matière de harcèlement au niveau de l'organisation
- Élaboration d'un plan de communication pour améliorer la présence dans les médias sociaux
- Développement d'un site Web ou d'applications en ligne pour améliorer l'accès à l'information et aux services

Définitions

2SLGBTQIA+

Acronyme désignant l'ensemble des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer ou en questionnement, intersexuelles, asexuelles et autres. Le terme se rapporte à une population de personnes unies par des identités de genre ou des orientations sexuelles différentes de celles de la majorité hétérosexuelle et cisgenre.

Diversité

L'ensemble des qualités visibles et invisibles, des expériences et des identités sociales et culturelles qui façonnent qui nous sommes, notre façon de penser, notre engagement dans le monde et la manière dont nous sommes perçus par le monde. Il peut s'agir de bien des choses : l'âge, le sexe, l'origine nationale, la race ou l'ethnie, un handicap, la situation économique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le niveau d'éducation, la situation familiale, la situation géographique, la langue maternelle, le statut d'immigrant ou de réfugié, le contexte socio-économique, les croyances religieuses ou spirituelles, etc.

Expression de genre

Manière dont une personne présente et communique son genre dans un contexte social. Le genre peut être exprimé par l'habillement, la parole, le langage corporel, la coiffure, la voix et l'accentuation ou l'effacement de comportements ou de caractéristiques corporelles souvent associés à la masculinité et à la féminité. L'expression du genre varie en fonction de la culture et peut évoluer dans le temps. Elle peut également être désignée par les termes « présentation du genre » ou « performance du genre ».

Genre

Catégorie sociale fondée sur une combinaison complexe de rôles, d'expressions, d'identités, de traits de personnalité, de qualités, de rôles sociaux, de responsabilités, etc. qui sont attendus et généralement considérés comme acceptables pour et parmi un genre particulier. Le genre est à la fois défini par l'individu et par la société. Les mots « femme », « homme », « trans » et « non binaire » figurent parmi les termes qui se rapportent au genre. Les attentes, les expressions et les relations liées au genre varient d'une culture à l'autre et d'une époque à l'autre. L'identité de genre et l'expression de genre concernent l'identité personnelle et figurent historiquement sur un continuum allant de la masculinité à la féminité. Ainsi, on a recours plutôt à un spectre qu'à un système binaire.

Identité de genre

L'expérience interne et individuelle d'une personne en matière de genre. Il peut s'agir d'un sentiment interne d'être un homme, une femme, les deux, ni l'un ni l'autre ou un tout autre genre. L'identité de genre d'une personne peut correspondre ou non aux attentes sociales associées au sexe qui lui a été assigné à la naissance. L'identité de genre étant interne, elle n'est pas nécessairement visible pour les autres. Il est important de se rappeler que l'identité de genre est à part du sexe ou du sexe assigné d'une personne.

Impact

L'effet d'une initiative sur les individus, les communautés ou la société dans son ensemble, pouvant être mesuré en fonction de sa portée (quantité/nombre) et de sa profondeur (importance).

Immigrants et nouveaux arrivants

Personnes résidant au Canada qui sont nées à l'étranger (à l'exclusion des citoyens canadiens nés à l'étranger). Les immigrants comprennent les personnes qui ont obtenu la résidence permanente ou la citoyenneté. Les nouveaux arrivants comprennent ceux et celles qui ont établi des liens résidentiels avec le Canada. Il peut s'agir de personnes protégées (y compris des réfugiés), de travailleurs étrangers temporaires et de personnes titulaires d'un visa étudiant ou de travail.

Inclusion

Attitude ou approche qui embrasse la diversité, dans laquelle toutes les personnes se sentent valorisées et ont un sentiment d'appartenance à un milieu qui applique les principes d'équité et de justice. Un environnement inclusif permet aux individus et aux groupes de se sentir en sécurité, respectés, engagés, motivés et valorisés pour qui ils sont et pour leurs contributions aux objectifs de la communauté et de la société.

Jeunes

Personnes dont la tranche d'âge est de 16 à 29 ans.

Minorités religieuses

Groupes de personnes qui partagent une religion et vivent dans un endroit où la plupart des personnes qui les entourent sont d'une religion différente. Les minorités religieuses sont souvent victimes de discrimination ou d'exclusion.

Personnes âgées

Personnes ayant 65 ans et plus.

Personnes handicapées

Personnes présentant des déficiences physiques, mentales, intellectuelles, cognitives, sensorielles, d'apprentissage ou de communication, ou des limitations fonctionnelles, apparentes ou non, de nature permanente, temporaire ou épisodique, qui les empêchent de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la société lorsqu'elles sont confrontées à un obstacle.

Peuples autochtones

Les peuples autochtones comprennent toutes les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations (inscrits ou non), Inuit ou Métis.

Populations marginalisées

Groupes et communautés victimes de discrimination et d'exclusion sociale, politique et économique en raison de rapports de force inégaux dans les domaines économique, politique, social et culturel.

Violence fondée sur le genre

Violence fondée sur des normes de genre et une dynamique de pouvoir inégale, perpétuée à l'encontre d'une personne en raison de son genre, de son expression de genre, de son identité de genre ou de son identité de genre perçue. Elle prend de nombreuses formes, notamment des violences physiques, économiques, sexuelles et émotionnelles (psychologiques).